

Et on.

Le vingt deux mars 1737. a Mr Baptiste marie rose Derome fille

legitime parraine Louis de Wemy Cuyer Seigneur de Bellouard de son état
legitime parraine de nosseilles née le jour d'hier ont été parvenue par les soins
habitués d'ailleurs de la justice de la justice de Châlons qui ont signé
marraine Dame Marie rose Derome de Beniston femme de Wemy

françois de Wemy Cuyer Seigneur de la Côte du Lac d'Auberges par la justice
d'Auberges. En la présence de Jean Beniston seigneur du lieu de Châlons de son
parraine de nosseilles qui ne s'agit de vital d'orel qu'on en a fait
qui lui a signé de son parraine. Et de son parraine Louis de Wemy Cuyer

pour au nom de la justice Dame de Beniston, Damesse Anne de Beniston
pour au nom de la justice de son parraine Louis de Wemy Cuyer
pour au nom de la justice de son parraine Louis de Wemy Cuyer
pour au nom de la justice de son parraine Louis de Wemy Cuyer